



Condamné pour vol = ouvrir un commerce

Par **angel13**, le **04/02/2009** à **21:19**

Bonjour a tous

Je désire reprendre un commerce de pap en eurl, mon seul soucis est qu'il y a 2 ans 1/2 j'ai été condamné pour vol et escroquerie avec une amende et 3 mois de prison avec sursis.

Depuis j'ai assumé ma bêtise et n'ai plus jamais eu d'autres problèmes.

De ce fait pour une création d' EURL je dois signé une déclaration de non condamnation mais avec cette bêtise va t-il y avoir soucis car je ne peut le signé ce document.

merçi pour vos réponses